



SciencesPo

LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE
D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

LIEPP Working Paper

Juillet 2016, n°55

Axe « Discriminations et inégalités sociales »

La réception de l'action publique

Anne REVILLARD

Sciences Po, OSC-LIEPP

anne.revillard@sciencespo.fr

www.sciencespo.fr/liepp

© 2016 by the author. All rights reserved.

La réception de l'action publique

Anne REVILLARD

Résumé

A partir d'un bilan des travaux existants et d'une recherche sur les politiques du handicap, cette contribution pointe l'intérêt d'une approche en termes de réception pour penser le rapport des ressortissants individuels aux politiques publiques. Cette démarche vise à dépasser le biais institutionnel qui marque actuellement la sociologie de l'action publique, qu'elle s'intéresse aux effets des politiques ou à leur coproduction. Nous définissons la réception de l'action publique comme l'ensemble des processus par lesquels une politique publique est appropriée et co-construite par les individus qu'elle cible, et par lesquels elle produit ses effets sur ceux-ci. Compréhensive et centrée sur les ressortissants, cette approche permet de saisir conjointement effets et usages de l'action publique. Nous identifions deux modalités complémentaires d'étude de ces processus de réception, qui diffèrent par leur échelle d'analyse : celle de l'instrument, et celle du secteur d'action publique.

Ce projet a bénéficié du soutien apporté par l'ANR et l'État au titre du programme d'Investissements d'avenir dans le cadre du Labex LIEPP (ANR-11-LABX-0091, ANR-11-IDEX-0005-02).

Abstract

The reception of public policy

Based on a literature review and an ongoing research on disability policy in France, this paper promotes an approach in terms of reception in order to analyze the way individuals who are the targets of public policies relate to the latter. This approach aims at going beyond the institutional bias of contemporary public policy analysis, be it from the point of view of the analysis of policy effects or from that of policy coproduction. We define public policy reception as the processes by which a public policy is appropriated and co-constructed by the individuals it targets, and by which it produces its effects on them. Interpretive and centered on the individuals who are the targets of public policies, this approach enables a common analysis of the effects and the uses of the latter. We identify two complementary strategies for the analysis of reception processes, which vary according to the scale of analysis: policy tool, and policy sector.

« Je pourrais peut être avoir un peu de PCH [Prestation de compensation du handicap] mais avec le salaire que j'ai, je trouve ça un peu indécent. Je trouve que quand même, demander de l'aide... J'ai quand même un salaire de fonctionnaire hors échelle. Je gagne 5000 euros par mois, donc je vais pas demander qu'on me compense mon handicap. Je n'en ai pas besoin, si vous voulez. Vous voyez? C'est une question de principe. Il faut laisser ça à ceux qui n'en ont pas » (Entretien avec Louis Resnais, Professeur des Universités, aveugle, 60 ans, février 2015)

Dans cet extrait d'entretien, Louis Resnais¹, Professeur des Universités aveugle, évoque le fait qu'il n'ait pas recours à une prestation à laquelle il a droit, la prestation de compensation du handicap (PCH). Lors de sa création en 2005, cette prestation avait été défendue par ses concepteurs comme une prestation à caractère universel, ayant une vocation de compensation du handicap quel que soit le revenu de la personne concernée. Tout en faisant référence à cette idée de compensation (« demander qu'on me compense mon handicap »), Louis Resnais perçoit avant tout la PCH comme une prestation à caractère social, dont le recours le placerait en situation de « demander de l'aide ». A partir de cette lecture, il motive son refus d'y recourir par « une question de principe » (recevoir la PCH serait illégitime à ses yeux du fait de son niveau de revenu). Ce refus peut aussi se comprendre dans un contexte où l'assimilation à des logiques d'assistance a historiquement constitué un ressort important de stigmatisation et de ségrégation du handicap. En tout état de cause, on comprend que cette personne refuse de recourir à une prestation à laquelle elle a droit car la lecture qu'elle en fait (prestation sociale destinée à ceux qui en ont « besoin ») diffère du critère juridique d'éligibilité (prestation destinée à toutes les personnes handicapées). Quel sens donner à ce décalage ? La question que nous posons ici n'est pas celle de l'explication de cet écart entre la prestation « dans les textes » et la prestation « en action », pour reprendre la distinction

¹ Les prénom et nom ont été modifiés.

classique issue du réalisme juridique (Gould et Barclay, 2012). Il s'agit plutôt de s'interroger sur la signification théorique à donner à ce constat dans le cadre d'une étude du rapport des individus à l'action publique. La formulation en termes de « décalage » ou d'« écart » suggère d'elle-même une première interprétation, en termes d'effets (*outcomes*) de la politique. Dans cette optique, cette citation met en lumière des effets réels (compensation partielle) qui s'éloignent des effets souhaités (compensation universelle). Une autre interprétation, dans la prolongement du décentrement prôné par les *legal consciousness studies* en sociologie du droit (Ewick et Silbey, 2004), consiste à considérer cette lecture alternative par les ressortissants (et ici, le non-usage d'une prestation) comme faisant partie de la réalité de la politique elle-même. Selon cette analyse, ce que l'on observe n'est pas tant l'effet de la politique que sa production même.

Ces deux lectures mettent en lumière deux dynamiques qui coexistent en pratique dans le rapport individuel à l'action publique : les politiques produisent des effets, mais leur appropriation par les ressortissants contribue aussi à les définir. Nous proposons de rendre compte de cette interaction à partir du concept de réception de l'action publique, que nous définissons comme *l'ensemble des processus par lesquels une politique publique est appropriée et co-construite par ses ressortissants, et par lesquels elle produit ses effets sur ceux-ci*. D'usage courant en sociologie de la culture et en sociologie de la communication, le concept de réception a été plus rarement travaillé en relation avec l'étude de l'action publique (Duvoux, 2015 ; Warin, 1998). Il présente pourtant l'intérêt fondamental de permettre un dépassement du biais institutionnel qui marque encore trop souvent ce dernier champ d'étude, et ceci de deux manières. Tout d'abord, il situe délibérément l'analyse du côté des ressortissants, là où la sociologie de l'action publique privilégie actuellement l'étude de la mise sur agenda, de la définition et de la mise en œuvre des politiques sur celle de leurs conséquences. Ensuite, le concept permet de ne pas considérer uniquement les ressor-

tissants comme les cibles des politiques mais aussi des acteurs qui, par leurs usages, contribuent à constituer celles-ci. L'attention prêtée au « décodage » (Hall, 1994) et aux usages des productions est en effet au cœur du concept de réception tel qu'il a été théorisé en sociologie de la culture : la réception y est envisagée comme un processus actif d'appropriation et de coproduction (Dayan, 1992). De façon similaire, en évitant d'attribuer un caractère surdéterminant aux logiques institutionnelles, l'étude de la réception de l'action publique part du principe selon lequel « l'action publique ne peut se comprendre que si elle intègre l'appropriation active dont elle fait l'objet par ceux qui la mettent en œuvre et ceux qui en sont les cibles » (Duvoux, 2015, p. 31). Or si l'appropriation par les acteurs de la mise en œuvre est abondamment étudiée dans la sociologie contemporaine de l'action publique en France, la question de l'appropriation par les « cibles » y est beaucoup moins présente. C'est pourquoi nous nous concentrerons, dans cette contribution, sur cette question de l'interaction qui se joue dans le rapport des ressortissants individuels aux politiques qui les prennent pour cibles.

Les ressortissants tels que nous les entendons ici correspondent donc à l'ensemble des individus auxquels les politiques sont explicitement destinées, sans préjuger de leur degré de connaissance ou de recours à ces politiques (Warin, 1999, 2012). Dans bien des cas, la politique elle-même joue un rôle important dans la construction sociale du groupe correspondant (Schneider et Ingram, 1993): par exemple, en France, la catégorie de « personne handicapée » est d'abord une catégorie de l'action publique, instituée par la loi de 1975 (Barral et al., 2000). Bien que les définitions classiques des ressortissants incluent des collectifs (groupes organisés, institutions), nous nous focaliserons ici sur les ressortissants individuels, sous-étudiés dans les travaux existants. En effet, comme nous le verrons, l'attention prêtée aux groupes organisés en sociologie de l'action publique a trop souvent permis de considérer comme réglée la question du rapport des publics aux politiques qui les visent, éloignant dès lors la focale d'une étude plus minutieuse des processus individuels de réception.

Cette définition de la réception vise donc à articuler l'étude des effets et des usages de l'action publique à partir d'une sociologie compréhensive centrée sur les ressortissants individuels. Prenant appui sur cette définition, l'objectif de cette contribution est à la fois théorique et méthodologique. Il s'agit d'abord d'attirer l'attention sur l'intérêt, pour la sociologie de l'action publique, de réinvestir la question de ses conséquences sur et de ses usages par les ressortissants, à partir du concept de réception. Il s'agit ensuite de contribuer à l'identification de stratégies de recherche pour l'étude de ces processus de réception : concrètement, comment procède-t-on ?

Notre réflexion prend appui sur deux démarches. La première est une revue des travaux qui, dans différentes disciplines (sociologie, science politique, évaluation) et dans des domaines divers (politiques sociales, logement, santé, éducation), envisagent le rapport des ressortissants à l'action publique. Il s'est agi d'identifier les ressorts d'analyse de ces recherches, afin d'alimenter la mise en forme d'approches typiques de la réception. Nous nous appuyons également sur une enquête sur la réception des politiques du handicap², au cours de laquelle nous avons réalisé, entre 2014 et 2016, 31 entretiens biographiques avec des personnes en situation de handicap moteur et de déficience visuelle. Nous ne procéderons pas ici à un exposé systématique des résultats de cette recherche, mais nous l'utiliserons comme point de départ d'une analyse des processus de réception de l'action publique.

La première partie de cette contribution développe le cadre théorique de cette réflexion, en dressant au préalable un bilan des travaux qui intègrent les ressortissants, soit comme cibles, soit comme coproducteurs de l'action publique. Nous montrons que la question des effets de l'action publique sur les ressortissants est sous-étudiée, et que

² Cette enquête a été financée en 2014 par le LIEPP, où elle s'inscrit dans le cadre de l'axe de recherche « Discriminations et inégalités sociales ». Voir la présentation du projet : « La réception des politiques du handicap : une approche qualitative » : http://www.sciencespo.fr/liepp/sites/sciencespo.fr/liepp/files/2016-RECEP%20POL%20HANDICAP_FINAL.pdf

celle du rôle des ressortissants dans la coproduction de l'action publique n'est abordée qu'à partir d'une vision restreinte tant des ressortissants (assimilés à des groupes d'intérêts) que de l'action publique elle-même (dont la définition est identifiée à sa mise en forme institutionnelle). En combinant les apports du courant des *legal consciousness studies* et des travaux sur la réception en sociologie de la culture, nous attirons l'attention vers d'autres ressortissants, les individus plus ordinaires que les politiques publiques prennent pour cibles, et vers l'intérêt d'une combinaison de l'analyse des effets et des usages dans le rapport de ces individus à l'action publique – ce que permet le concept de réception tel que nous le définissons ici.

La seconde partie de cette contribution identifie deux stratégies de recherche pour l'étude des processus de réception, qui se distinguent par leur échelle d'analyse : celle de l'instrument, et celle du secteur d'action publique. La plupart des travaux existants s'intéressent à la réception de dispositifs spécifiques d'action publique (statut de réfugié, logement social, carte scolaire...). Cette démarche permet de mettre en lumière les réappropriations diverses d'un même instrument, débouchant souvent sur une typologie des publics. Une autre approche consiste à travailler à l'échelle du secteur d'action publique, afin de saisir comment le secteur dans son ensemble et les différents dispositifs qui le composent affectent l'expérience des individus et sont perçus et réinterprétés par ceux-ci. Cette seconde démarche est particulièrement utile pour analyser la hiérarchisation, par les ressortissants, de différents dispositifs participant d'un même secteur, ainsi que pour saisir de façon qualitative l'incidence des transformations de long terme de l'action publique.

1. Dépasser le biais institutionnel pour saisir l'action publique à partir de ses ressortissants

La question du rapport des ressortissants à l'action publique ne constitue pas un domaine clairement délimité des sciences sociales. Elle est abordée, de manière plus ou moins centrale et sans nécessairement être nommée comme telle, par plusieurs (sous-)disciplines ou

perspectives : évaluation des politiques publiques, sociologie de l'action publique, courant des *legal consciousness studies*, sous-champs thématiques de la sociologie (santé, éducation, sociologie urbaine, etc.). Le bilan que nous proposons dans cette partie prend principalement appui sur des travaux de science politique et de sociologie du droit, qui posent le plus directement la question du rapport des ressortissants à l'action publique³. L'étude des ressortissants intervient d'abord à partir d'un questionnement sur les conséquences des politiques publiques. Celui-ci a perdu en centralité dans la sociologie contemporaine de l'action publique, où il n'intervient pratiquement plus qu'en marge de l'étude de la mise en œuvre. D'autres travaux, qui étudient réciproquement la façon dont des ressortissants coproduisent l'action publique, restent marqués par une définition très institutionnelle de cette dernière, limitant dès lors le périmètre des ressortissants pertinents pour l'analyse. A la différence de ces travaux, notre approche de la réception suppose un décentrement plus radical par rapport aux institutions, en partant délibérément des individus qu'elles prennent pour cibles, et permet une saisie conjointe des usages et des effets de l'action publique.

1.1. Comment la sociologie de l'action publique a perdu de vue les conséquences

La question des effets sur les ressortissants est initialement consubstantielle de l'analyse des politiques publiques : l'action publique se définit d'abord par son intention, et corollairement par ses effets (qui permettent de mesurer la conformité ou l'écart par rapport aux intentions initiales) (Duran, 2009). Les politiques cherchent à influencer les ressources des publics qu'elles ciblent (ex. politiques redistributives), mais aussi leurs comportements et leurs représentations jusque dans leurs dimensions les plus intimes (ex. campagnes de prévention

³ Nous reviendrons dans la partie suivante sur l'apport de travaux qui, issus de différentes spécialisations thématiques de la sociologie, apportent des éléments souvent plus utiles de réponse à cette question sans nécessairement la poser de façon explicite.

des conduites « à risque » en santé publique). La nécessité d'une investigation empirique des effets est à l'origine de la démarche d'évaluation des politiques publiques qui, entendue dans son volet de « recherche évaluative », consiste à « utiliser les méthodes de recherche en sciences sociales pour apprécier empiriquement le lien entre un programme d'action public visant à influencer la société et les conséquences qu'il a produites » (Nioche, 2014, p. 72).

Or en France, alors que cette étude des conséquences, portée par l'évaluation, était initialement pensée comme une partie intégrante de l'analyse des politiques publiques (Mény et Thoenig, 1989), la sociologie de l'action publique a eu tendance à se détourner de cette question, concentrant son attention sur la définition et la mise en œuvre des politiques publiques bien plus que sur leurs effets (Hassenteufel, 2008 ; Lascoumes and Le Galès, 2007). Tout se passe comme si l'insistance sur la complexité des processus, la pluralité des acteurs, motifs et niveaux participant de la production de l'action publique avaient conduit à abandonner toute velléité d'analyse en termes d'intention, et partant, toute prétention d'évaluation des conséquences (Duran, 2009). Réciproquement, la démarche d'évaluation, qui pose cette question des conséquences, a eu tendance à être mise à distance car assimilée à la vision finaliste de l'action publique dont on cherchait à se démarquer. Le fait qu'elle soit pratiquée, en France, par des disciplines pas toujours respectées par ce courant de la science politique (la gestion, l'économie), et en dehors de la sphère académique (et notamment par des consultants dans le secteur privé), n'a pas facilité le dialogue (Barbier et Matyjasik, 2010 ; Matyjasik, 2013).

L'intérêt croissant porté à la mise en œuvre, envisagée à partir de la *street level bureaucracy* (Lipsky, 1980), conduit toutefois la sociologie de l'action publique à se rapprocher des ressortissants. L'étude des agents institutionnels au contact avec les ressortissants a ainsi connu un essor important en France dans les années récentes. Les méthodes ethnographiques occupent une place centrale dans ces tra-

vaux (Belorgey, 2012 ; Dubois, 2012 ; Fassin et al., 2013), qu'il s'agisse d'observer la mise en œuvre des politiques sociales (Dubois, 1999 ; Serre, 2009 ; Weller, 1999), de suivre le travail de la police auprès de personnes prostituées (Mainsant, 2010), d'étudier la mise en œuvre des réformes du système de santé à partir d'une ethnographie des urgences (Belorgey, 2010), ou encore d'analyser par le bas les politiques fiscales (Spire, 2011), les politiques migratoires (Spire, 2007) ou les politiques du logement (Dietrich-Ragon, 2011, 2013a ; Weill, 2013). Or loin d'une étude symétrique des ressortissants et des agents institutionnels, l'attention reste généralement très centrée sur ces derniers, comme le révèlent des éléments méthodologiques comme les entretiens plus nombreux avec ceux-ci (Spire, 2011 ; Weill, 2013), ou encore le placement du sociologue de leur côté du guichet (Dubois, 1999).

Ainsi, la récente multiplication des approches « par le bas » de l'action publique n'a pas permis de contrebalancer le peu d'intérêt pour les ressortissants qui marque actuellement ce champ de recherche. Bien que la sociologie de l'action publique ait inclus dans l'analyse d'autres acteurs que l'Etat, elle s'est simultanément détournée de la question des conséquences pour se concentrer sur les processus de production et de mise en œuvre des politiques publiques. Si les ressortissants sont dès lors peu étudiés à partir de la question des conséquences, quelle place leur est faite dans l'analyse des processus de production de l'action publique ?

1.2. Qui « coproduit » l'action publique ?

Une façon réciproque de s'intéresser aux ressortissants consiste en effet à questionner leur rôle dans la coproduction de l'action publique (Warin, 1999). Cette idée générale de « coproduction » doit impérativement être clarifiée, car elle peut faire l'objet d'usages théoriques extrêmement divers, et le fait qu'elle soit brandie par les acteurs publics eux-mêmes comme un étendard des réformes de l'Etat ne facilite pas la compréhension. Dans les travaux de sociolo-

gie de l'action publique et de sociologie du droit, deux manières d'envisager la participation des ressortissants à la production de l'action publique peuvent être distinguées.

La première renvoie à l'influence que certains ressortissants peuvent exercer sur la définition des politiques ou de l'action publiques entendues au sens classique (un ensemble d'orientations définies et de dispositifs mis en place par des acteurs institutionnels, en partenariat éventuel avec d'autres acteurs publics et privés, incluant ici des ressortissants). A partir d'une critique d'une vision trop *top-down* des politiques publiques, des travaux d'inspirations diverses mettent en évidence des dynamiques de ce type, depuis les classiques analyses pluralistes du processus politique jusqu'aux analyses en termes de forums ou de réseaux d'action publique (Faure, Pollet et Warin, 1995 ; Le Galès et Thatcher, 1995), en passant par l'étude des dispositifs participatifs qui organisent la participation de ressortissants à la définition et l'évaluation des politiques (Milet et Warin, 2013). L'insistance sur la pluralité des acteurs participant à la production des politiques est au cœur de la mise en avant en France du vocable d' « action publique », par distinction avec l'étato-centrisme attribué à la démarche d'analyse des politiques publiques.

La participation de représentants du public cible à la définition des politiques a pu être analysée aussi bien en termes de renforcement mutuel (analyses néocorporatistes (Hassenteufel, 1990), analyses en termes de coalition de cause (Sabatier et Jenkins-Smith, 1993)) que sous l'angle du conflit et de la protestation (Dupuy et Halpern, 2009), ou encore du faux-semblant, comme dans le cas des analyses qui pointent les limites des dispositifs participatifs du fait de leur portée le plus souvent consultative (et non décisionnelle) et des effets de sélection des ressortissants (Blondiaux, 2008).

Dans cette première acception, la coproduction par les ressortissants s'entend donc comme l'influence qu'ils exercent sur la définition d'une politique publique qui reste identifiée à sa traduction institu-

tionnelle (énoncé d'une politique, traduction dans des instruments). Le plus souvent, seuls sont effectivement concernés quelques ressortissants disposant des ressources suffisantes pour exercer une telle influence (typiquement, élites, représentants de groupes d'intérêt et/ou de groupes professionnels), et de fait les ressortissants envisagés sont plus souvent des collectifs que des individus.

Les travaux menés dans la perspective des *policy feedbacks* méritent toutefois un traitement séparé à cet égard. Ces travaux s'intéressent aux ressortissants à partir de la question de l'effet de rétroaction de la mise en œuvre d'une politique sur son évolution, par l'intermédiaire de la politisation potentiellement induite par la politique chez les ressortissants (qui se mobilisent alors pour contester, faire changer ou renforcer le cours existant de cette politique) (Pierson, 1993). Si les premiers travaux relevant de cette perspective étaient très centrés sur les élites et les groupes d'intérêts, la prise en compte des *mass publics* est ensuite devenue plus répandue (Soss et Schram, 2007). Ce courant de recherche présente donc le double intérêt d'adopter une perspective élargie sur les ressortissants et de placer en son cœur la question de l'interaction entre les effets d'une politique et sa production. Cependant, dans cette perspective, le moment de la production reste clairement distinct de celui des effets, et correspond à des acteurs distincts (les ressortissants influencent une politique définie par d'autres). Comme dans l'ensemble des travaux regroupés sous cette première acception, la coproduction renvoie à l'influence exercée sur la production institutionnelle des politiques publiques.

La seconde manière d'envisager la coproduction engage les ressortissants dans leur ensemble, quel que soit leur degré de proximité à l'action publique, et suppose de se départir de cette vision qui, tout en ayant substitué l'action publique aux politiques publiques, reste profondément marquée par un biais institutionnel. Selon cette seconde acception, les usages quotidiens et les significations couramment assignées aux politiques publiques par les ressortissants participent de la réalité de ces politiques, les constituent, tout autant que les

initiatives institutionnelles. Outre le parallèle avec la sociologie de la culture qui sera développé ci-dessous, cette conception alternative de la coproduction s'inspire de réflexions développées par les *legal consciousness studies* en sociologie du droit, courant qui prône une étude du rapport subjectif au droit et des formes d'existence de la « légalité » dans la vie quotidienne des individus, à distance du droit institué (Ewick et Silbey, 1998 ; Péliasse, 2005 ; Sarat, 1990 ; Yngvesson, 1988).

L'évolution du traitement du rapport individuel au droit dans ce courant de recherche est particulièrement intéressante au regard du questionnement soulevé ici quant au rapport des ressortissants à l'action publique. En effet, cette perspective a été initialement très marquée par les analyses marxistes pointant la fonction idéologique du droit comme instrument de domination. Il s'agissait de faire passer l'idée d'une force d'imposition du droit sur les subjectivités individuelles du statut de postulat théorique à celui d'objet d'investigation empirique (Hunt, 1993 ; Merry, 1986). Or les recherches ainsi menées ont conduit à mettre en lumière, à côté de la force contraignante du droit, le rôle plus actif des « profanes » (individus « ordinaires », non professionnels du droit) dans la production d'interprétations et l'invention d'usages originaux de ce qu'Ewick et Silbey nomment la « légalité » par distinction avec le droit institué. La légalité renvoie aux « significations, sources d'autorité et pratiques culturelles qui sont couramment considérées comme légales, quels que soient les acteurs qui les portent et les fins qui les motivent » (Ewick and Silbey, 1998, p. 22). Cette définition permet de reconnaître un rôle actif des profanes dans la production de la légalité. Sans pour autant nier son caractère institué et contraignant (pointé par les analyses précédentes en termes d'idéologie), Ewick et Silbey envisagent aussi la légalité comme le produit de relations sociales qui se nouent pour partie à distance des institutions juridiques : « À chaque fois que quelqu'un interprète un événement en des termes juridiques, que ce soit pour l'approuver ou le critiquer, pour se l'approprier ou y résister, de la légalité est produite » (Ewick et Silbey, 2004, p. 129). Le

déplacement du droit à la légalité induit donc une modification radicale dans l’appréhension du droit, qui ne se limite plus au droit dans les textes, aux institutions juridiques ni même aux pratiques des professionnels du droit, mais inclut les pratiques quotidiennes d’individus ordinaires qui invoquent et produisent de la légalité.

Par analogie, on peut envisager l’action publique comme étant constituée par les usages qu’en font et significations que lui associent les ressortissants, tout autant que par les énoncés de politiques publiques et les instruments dans lesquels ces politiques s’incarnent. Dans cette optique, les ressortissants ne sont pas seulement la cible de politiques, mais contribuent à leur constitution même. Ils le font, non pas par l’influence qu’ils exercent (le plus souvent indirectement, par l’intermédiaire de groupes organisés) sur la définition formelle de la politique, comme l’envisagent la majorité des travaux de sociologie de l’action publique évoquant cette idée de coconstruction par les ressortissants, mais bien par le processus de réception. En d’autres termes, il ne s’agit pas de pointer le fait que des ressortissants se mobilisent pour obtenir une réforme de la PCH, mais de montrer que des interprétations courantes du sens de cette mesure, comme celle de Louis Resnais, participent de sa production, de la définition de ce qu’est la PCH. Parmi les travaux sur la mise en œuvre des politiques publiques, Michael Lipsky avait amorcé un tel décentrement en arguant que la discrétion des *street-level bureaucrats* ne devait pas être analysée comme une distorsion, mais comme participant de la définition même des politiques publiques (*policymaking role*) (Lipsky, 1980). La coproduction telle que nous l’entendons ici revient à étendre cette intuition aux pratiques et représentations des ressortissants, au-delà de celles des seuls agents institutionnels.

1.3.Des effets et des usages : la réception de l’action publique

Les deux ensembles de travaux examinés jusqu’ici permettent donc de mettre en évidence deux dynamiques : d’une part l’action publique produit des effets aussi bien matériels (conditions de vie) que

symboliques (catégories de perception, statut social) sur les publics qu'elle vise ; d'autre part ceux-ci, par leur travail d'interprétation mais aussi par leurs usages concrets, contribuent à constituer cette action publique. Ces deux ensembles de processus sont le plus souvent étudiés séparément, parce qu'ils répondent à des questions différentes sur l'action publique : explication de ses effets ou de sa production. Or ce que les travaux concernés ont de commun est justement d'envisager le rapport des ressortissants à l'action publique à partir d'un questionnement centré sur cette dernière (ce sont *ses* effets et *sa* production que l'on cherche à analyser).

Par rapport à cet état des travaux, l'approche en termes de réception suppose un double déplacement : en plaçant délibérément la focale du côté des ressortissants, elle permet de saisir conjointement effets et usages de l'action publique. Ces deux dynamiques, qui correspondent à des volets séparés des politiques publiques (conception et mise en œuvre), sont en effet indissociables dans l'expérience individuelle. Par exemple, les mêmes entretiens menés avec des personnes handicapées donnent simultanément à voir les stratégies déployées en matière de scolarisation (usages) et les effets objectifs de l'inclusion scolaire sur l'expérience des discriminations (effets).

C'est cette saisie simultanée des effets et des usages, à partir d'une perspective centrée sur les ressortissants, que permet le concept de réception. En effet, ce concept présente d'abord l'avantage de situer nettement l'analyse du côté des ressortissants, ce que ne permettent pas des termes plus courants de la sociologie de l'action publique impliquant potentiellement ces derniers, tels que « mise en œuvre », « *street-level bureaucracy* », « relation de guichet », ou encore « co-production ». En effet, là où ces concepts sembleraient appeler un travail d'investigation intégrant les ressortissants, ces derniers font souvent figure de parents pauvres de recherches. Accorder aux ressortissants l'attention empirique et analytique qu'ils méritent justifie de dédier un concept à ce qui se joue de leur point de vue dans le rapport à l'action publique.

Ensuite, en parlant de réception plutôt que d'effets ou d'impact (vocables plus courants), on se situe d'emblée dans une démarche compréhensive. L'étude des effets de l'action publique sur les ressortissants ne suit alors pas selon un modèle mécaniste, mais inclut une étape interprétative. Et par cette attention prêtée à la façon dont les individus perçoivent l'action publique, aux significations qu'ils lui assignent et aux usages qu'ils en font, on ouvre justement la voie à une analyse réciproque de ce que les individus font à la politique.

Enfin, et dans le prolongement de cette dernière remarque, l'intérêt essentiel du concept de réception tel qu'il a été initialement théorisé en sociologie de la culture est de permettre de saisir simultanément l'effet de contrainte qu'exerce la production sur la réception, mais aussi l'autonomie relative de cette dernière, voire son rôle actif dans la production elle-même. En effet, ce champ de recherche trouve sa raison d'être dans l'idée selon laquelle on ne peut pas déduire les effets des intentions, des conditions de production ou des caractéristiques du produit ou des producteurs. La critique d'une vision mécaniste de l'effet des œuvres sur les publics est au principe même des études de la réception, qui se sont d'abord attachées à montrer l'autonomie relative des publics, et notamment des classes populaires face à la culture de masse et/ou aux hiérarchies culturelles qu'aspirent à imposer les classes dominantes (de Certeau, 1990 ; Grignon et Passeron, 1989 ; Hoggart, 1970). Le message qui en résulte est un appel à l'investigation empirique : la réception ne peut être postulée, déduite de la seule production, et elle doit donc être étudiée empiriquement. Dans ce cadre, nombreux travaux insistent sur le rôle actif du récepteur : contrairement à ce que pourrait suggérer la connotation passive associée à la définition courante du terme « réception », la sociologie de la réception analyse celle-ci comme un processus actif, un processus de réappropriation et de production (Jauss, 1978). Comme le souligne Daniel Dayan, « la réception n'est pas l'absorption passive de significations préconstruites, mais le lieu d'une production de sens » (Dayan, 1992, p. 144). Elle gagne finale-

ment à être considérée, selon les termes de Stuart Hall, comme « un ‘moment’ du processus de production dans son sens le plus large » (Hall, 1994, p. 31).

Cette idée rejoint celle, évoquée précédemment à partir des *legal consciousness studies*, d’un rôle des ressortissants, à travers le processus de réception, dans la définition même de l’action publique. De même que « les structures du texte ne sont que virtuelles tant que des lecteurs ou des spectateurs ne viennent pas les activer » (Dayan, 1992, p. 144), les politiques publiques n’ont que peu de réalité jusqu’à ce que les ressortissants s’en saisissent ou soient effectivement touchés par elles. Certes, cette co-production ne se fait pas dans un espace de liberté absolu : elle est le fait d’individus socialisés, socialement situés (âge, sexe, catégorie sociale), participant de « communautés interprétatives » (Fisch, 2007) qui canalisent le sens localement assigné à un dispositif mais aussi les usages qui en sont faits. L’attention prêtée à la différenciation sociale des usages et des effets est au cœur de la sociologie de la réception, et c’est un des intérêts de l’utilisation de ce concept que d’appeler à une vigilance sur ce point (Duvoux, 2015).

Nous définissons ainsi la réception de l’action publique comme l’ensemble des processus par lesquels une politique publique est appropriée et co-construite par ses ressortissants, et par lesquels elle produit ses effets sur ceux-ci. Cette définition vise donc à rendre compte de l’interaction qui se joue, dans le rapport individuel à l’action publique, entre les effets de la politique sur les ressortissants et la manière dont ceux-ci se l’approprient. Les deux dynamiques comprennent des dimensions à la fois objectives et subjectives. Les effets de la politique sur les ressortissants relèvent pour partie d’éléments matériels (de quel niveau de revenu dispose-t-on ? Où est-on logé ? Où va-t-on à l’école ?), mais correspondent aussi à un façonnage de la subjectivité individuelle (façonnage des catégories de pensée, perception de son statut social et de celui des autres). De façon similaire, l’idée d’appropriation renvoie à des processus à la

fois objectifs (usages d'un dispositif d'action publique – par exemple fait de déposer ou non à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) un dossier de demande de PCH) et subjectif (sens assigné à la PCH, perception de celle-ci comme une prestation de compensation et/ou comme un complément de revenu).

2. La réception de quoi ? Deux échelles d'analyse

Une fois posés l'intérêt et les enjeux d'une investigation empirique de la réception de l'action publique, comment procède-t-on, concrètement, pour étudier ces processus ? Deux approches complémentaires peuvent être identifiées, qui se distinguent par leur échelle d'analyse : celle de l'instrument (ou dispositif), et celle du secteur (ou domaine) d'action publique. Cette dernière échelle est plus large que la première, au sens où un domaine d'action publique (par exemple, la politique du handicap) inclut une diversité d'instruments (prestations monétaires telles que la PCH et l'AAH, régulations relatives à l'accessibilité des bâtiments publics, dispositif de reconnaissance administrative de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), etc.). A partir de ce jeu d'échelles entre l'instrument et le domaine d'action publique, ces deux approches diffèrent dans le périmètre d'investigation empirique retenu et de façon corollaire, dans le type de questionnement théorique plus précis auquel elles permettent de répondre, dans le cadre général de l'étude des processus de réception.

2.1. Usages et effets des instruments d'action publique

La démarche la plus répandue, dans les travaux s'intéressant aux effets et aux usages de l'action publique par les ressortissants, consiste à travailler à l'échelle d'un instrument d'action publique, soit « un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur » (Lascoumes et Le Galès, 2005, p. 13). Cette définition nous intéresse dans l'optique d'une sociologie de la réception par la focale qu'elle

place sur lien entre l'action publique et ses publics cibles. En outre, l'approche par les instruments rend bien compte de l'action publique telle qu'elle fait le plus souvent sens pour les ressortissants et telle qu'ils l'utilisent : non pas « une politique » envisagée de manière abstraite, mais telle prestation, telle exemption fiscale, tel service. A cet égard, si le concept a pu faire l'objet d'usages à géométrie variable, l'échelle qui nous intéresse ici est celle qui fait sens pour les usagers : l'ISF par opposition à « l'instrument fiscal » en général, par exemple.

Or alors que le concept se prête bien à une étude de la réception par les ressortissants, il a été peu mobilisé dans cette optique (Le Bourhis et Lascoumes, 2014 ; Étienne, 2010). En revanche, cette démarche d'étude du rapport des ressortissants à un dispositif d'action publique est courante dans la recherche évaluative, qui se fait le plus souvent à l'échelle du « programme » (Shaw, Greene et Mark, 2006). Elle est également présente dans différents sous-champs de la sociologie qui ne se revendiquent pas d'une démarche d'étude de l'action publique, mais se définissent selon des spécialisations thématiques. Sans prétendre dresser un panorama exhaustif de ces travaux, quelques exemples peuvent être cités. Les politiques d'aide sociale constituent un terrain d'investigation privilégié, dans le contexte de programmes qui, combinant activation et individualisation, en appellent eux-mêmes à la subjectivité et à l'implication de leurs ressortissants (Astier and Duvoux, 2006 ; Duvoux, 2009, 2015 ; Paugam, 1993 ; Pulkingham, Fuller and Kershaw, 2010). Les politiques du logement ont également donné lieu à d'importants travaux, qu'il s'agisse de la rénovation urbaine (Epstein, 2013), du logement insalubre et du relogement (Dietrich-Ragon, 2011 ; Lanzaro, 2013), des politiques à destination des SDF (Damon, 2012), du logement social (Dietrich-Ragon, 2013b ; Weill, 2013), ou encore de l'accès à la propriété (Girard, Lambert and Steinmetz, 2013). Enfin, les politiques éducatives constituent un autre domaine dans lequel la réception de dispositifs spécifiques a été étudiée, à l'instar de la carte scolaire (Barrault, 2013 ; Oberti and Rivière, 2014) ou des dispositifs « d'ouverture

sociale » dans l'enseignement supérieur (Allouch, 2013 ; Oberti, Sanselme et Voisin, 2009). Ces recherches relèvent toutefois de sous-champs distincts de la sociologie (sociologie de la pauvreté, du logement, de l'éducation) qui dialoguent peu entre eux. Leur mise en regard fait cependant apparaître des ressorts d'analyse communs, incluant celle des effets et des appropriations des dispositifs, dans leurs dimensions objectives et subjectives.

Ces travaux sont souvent animés par un questionnement relatif aux effets des instruments étudiés, notamment dans le cadre des recherches relevant d'une démarche d'évaluation : l'activation des politiques sociales a-t-elle favorisé l'emploi ? Les dispositifs de promotion de la diversité dans l'enseignement supérieur ont-ils facilité l'accès des publics visés aux établissements concernés ? Envisagés à partir de cette question des effets de l'action publique, ces travaux permettent, par rapport aux évaluations quantitatives, d'enrichir l'explication d'une étape compréhensive. L'appréhension des effets de l'action publique dépasse ainsi la logique behavioriste (stimulus/réponse) fréquente dans les études d'impact (Shaw, 1999), grâce à une analyse des modalités d'appropriation ou de contournement du dispositif par les ressortissants. L'approche qualitative est ici en complémentarité totale avec les analyses quantitatives : ces dernières conduisent à formuler des hypothèses causales (sur le lien entre un dispositif et des changements de pratiques ou de représentations des ressortissants), que l'étude de la réception permet de tester et d'affiner, en enrichissant l'explication d'une interprétation du sens que les ressortissants assignent au dispositif et des usages qu'ils en font. Par exemple, pour comprendre la façon dont les politiques éducatives affectent la ségrégation scolaire (mesurée quantitativement), il est utile d'en passer par l'interprétation des stratégies scolaires des parents (telle qu'on peut les analyser à partir d'entretiens notamment) et la façon dont elles intègrent des dispositifs d'action publique tels que la carte scolaire ou les politiques d'établissements (Barrault, 2013 ; Oberti, 2007 ; Van Zanten, 2009). L'analyse des modalités

d'appropriation des dispositifs par les ressortissants enrichit donc celle de leurs effets.

De cette (non-)appropriation, on peut distinguer des volets subjectifs (représentation du dispositif, sens qui lui est assigné) et objectifs (usage ou non-usage du dispositif, contournement, opposition, etc.). Avant de les aborder successivement, il convient de préciser que ces deux dimensions sont en interaction étroite : le non-recours (pratique) peut s'expliquer pour partie par le fait que le dispositif ne fait pas sens pour le ressortissant (volet subjectif), comme l'illustre la citation en exergue de cette contribution, mais aussi par des situations de non-connaissance (Warin, 2012). Réciproquement, les représentations peuvent s'ajuster à l'évolution des pratiques, comme dans le cas des parents qui changent d'opinion sur le contournement de la carte scolaire après l'avoir pratiqué (Barrault, 2013). De façon similaire, Yasmine Siblot insiste sur la façon dont les représentations des différentes administrations au sein des classes populaires (opposant notamment les administrations où l'on a le sentiment de pouvoir « faire valoir ses droits » à celles où l'on doit « demander l'aumône ») se constituent dans l'expérience pratique du rapport à ces administrations (Siblot, 2005).

Le rapport subjectif au dispositif peut s'étudier de plusieurs manières. Tout d'abord, les ressortissants ont-ils connaissance de l'existence de l'instrument ? A cet égard, le fait de partir des ressortissants et non des usagers permet d'inclure les situations de non-connaissance de l'instrument étudié, d'en étudier le profil social et d'en proposer des explications (ce sur quoi les travaux sur les non-recours apportent des éclairages utiles (Warin, 2012)). La question réciproque des ressources qui permettent aux ressortissants de connaître l'existence du dispositif est tout aussi intéressante : capital culturel, juridique ou administratif (les trois n'étant pas nécessairement parfaitement corrélés), intermédiaire informationnels, politique d'information associée à l'instrument lui-même...

Pour les ressortissants qui ont connaissance du dispositif, se pose ensuite la question du « décodage » (Hall, 1994) de celui-ci : qu'est-ce qu'on en sait, et qu'est-ce qu'on en pense ? Les éléments mentionnés ci-dessus au titre de l'explication de la (non-) connaissance de l'existence de l'instrument contribuent aussi à expliquer ce que les ressortissants en savent : un instrument n'est pas seulement connu ou pas connu, mais on peut le connaître de manière plus ou moins précise et plus ou moins conforme à sa définition juridique et/ou à la pratique administrative correspondante (ces deux éléments devant être distingués). Le droit des usagers à venir défendre leur dossier devant la commission chargée de l'attribution des droits en MDPH en fournit un bon exemple. En effet, la plupart des personnes que nous avons rencontrées au fil de notre enquête indiquent ne pas connaître cette possibilité, ou lorsqu'elles la connaissent, la comprennent non comme un droit mais comme une contrainte : elles évoquent la possibilité d'être « convoquées » par la MDPH pour s'expliquer, et non le droit à venir défendre son dossier. Cette situation s'explique à la fois par une pratique délibérée de non-information sur ce droit de la part de plusieurs MDPH (Baudot et al., 2013 ; Borelle, 2015), et par le rapport plus général des ressortissants concernés à cette institution, perçue comme une institution à laquelle on doit rendre des comptes au moins autant qu'une institution qui assure l'effectivité des droits.

La troisième dimension dans l'étude des représentations concerne ce que les ressortissants pensent du dispositif. Quelles significations lui sont associées, et de façon corollaire, quels ressortissants y adhèrent ou le rejettent ? Par exemple, Rebecca Kissane, étudiant l'expérience que des femmes pauvres de Philadelphie ont de différents programmes relevant de l'activation de l'aide sociale (*welfare-to-work*), montre que ces dispositifs sont globalement rejetés par les femmes concernées, qui les perçoivent comme une contrainte « imposée par l'aide sociale » (*welfare forced*) bien plus que comme une ressource d'autonomisation (Kissane, 2008). Dans bien des cas, ces significations subjectives associées au dispositif engagent un rapport aux re-

présentations sociales et institutionnelles de sa population-cible : ce qui se joue pour l'individu dans le rapport au dispositif est alors l'identification ou le refus d'identification comme ressortissant. Ce mécanisme est fréquent dans le cas des politiques du handicap : un de nos interviewés qui a progressivement perdu la vue suite à une rétinite pigmentaire a ainsi longtemps refusé de passer le cap de la demande de reconnaissance administrative du handicap, qui engageait pour lui une identification plus personnelle à ce statut, socialement stigmatisé, de « travailleur handicapé ».

Parallèlement (et indissociablement), la réception d'un dispositif peut s'étudier à partir de ses pratiques par les ressortissants. On passe alors du registre des représentations à celui du « faire » : quelles « tactiques » (de Certeau, 1990) les individus développent-ils, le cas échéant, autour de ces dispositifs ? Si les pratiques peuvent se conformer au script institutionnel, « les instruments sont [aussi] susceptibles d'usages non prescrits, voire de détournements par rapport à leurs objectifs affichés » (Barrault, 2014, p. 398). Vincent Dubois analyse finement ces manières de « faire avec l'institution », qui incluent « des différences dans la déférence », mais aussi des « formes plus manifestes de la distance au rôle institutionnel, des adaptations secondaires, du défi et du louvoiement » (Dubois, 1999, p. 295). Ces résistances, dans une optique foucauldienne, peuvent s'analyser comme consubstantielles du dispositif de pouvoir que représente l'instrument (Le Bourhis et Lascoumes, 2014). Lorenzo Barrault-Stella décrit ainsi l'éventail des tactiques de contournement de la carte scolaire : demande de dérogation, recours à l'enseignement privé, usage d'une fausse adresse, sollicitations informelles et mobilisations collectives autour de la définition de la carte (Barrault, 2014). A partir d'observations dans plusieurs services des impôts, Alexis Spire décrit quant à lui les modalités par lesquelles les classes dominantes en viennent à « domestiquer » l'impôt, en usant des marges d'interprétation des règles, en transformant les contrôleurs en conseillers fiscaux ou encore en faisant un usage stratégique des instances de conciliation (Spire, 2011).

Qu'ils portent sur les représentations ou les usages des dispositifs, la plupart de ces travaux intègrent un questionnement sur la différenciation interne aux publics, débouchant souvent sur des typologies. Les paramètres présidant à la construction de celles-ci relèvent d'une part de caractéristiques du dispositif lui-même et/ou des modalités de sa mise en œuvre par les agents administratifs, et d'autre part de caractéristiques sociales des publics concernés, que ce soit en termes de caractéristiques sociales générales (catégorie sociale, âge, sexe, rapport à l'emploi...) ou de compétences et ressources administratives non systématiquement corrélées à ces caractéristiques⁴. Par exemple, tant Serge Paugam que Nicolas Duvoux construisent leurs typologies des allocataires du RMI en opérant des distinctions à la fois dans les trajectoires sociales des allocataires et dans les attitudes des *street level bureaucrats* à leur égard (Duvoux, 2009 ; Paugam, 1993). Les deux dimensions interagissent fortement, ne serait-ce que du fait des catégorisations des publics mobilisés par les professionnels eux-mêmes dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs. Ainsi, la typologie proposée par Pascale Dietrich-Ragon, opposant, parmi les occupants de logements insalubres, ceux qui adhèrent et ceux qui critiquent le jeu institutionnel, correspond à la fois à des caractéristiques sociales (degré de précarité) et à des formes d'intervention différentes des professionnels sur la base de ces caractéristiques auxquelles l'état du logement de la personne concernée est corrélé (Dietrich-Ragon, 2011).

L'approche par les instruments constitue ainsi une voie prometteuse d'étude de la réception. Situait l'analyse à une échelle proche des

⁴ Si la « remise de soi » est souvent décrite comme caractéristique des populations les plus précaires, les plus favorisés n'ont pas toujours le monopole des compétences administratives, dont ils peuvent parfois faire des usages décalés par rapport aux attentes des agents administratifs, et dès lors inefficaces. Les populations défavorisées peuvent par ailleurs bénéficier de l'aide d'intermédiaires utiles à leurs démarches (ex. assistante sociale, appui associatif) (Barrault, 2009 ; Contamin et al., 2008 ; Spire, 2011 ; Weill, 2012).

termes dans lesquels les ressortissants pensent eux-mêmes l'action publique (sous forme de dispositifs et non d'orientations politiques abstraites), elle facilite l'approche compréhensive qui est au principe de l'étude de la réception. En termes de cadrage des projets de recherche, cette échelle d'analyse présente aussi l'avantage de permettre une appréhension conjointe de la production institutionnelle du dispositif et de sa réception (Belorgey, 2012). Cet atout peut toutefois se transformer en défaut, du fait du biais institutionnel précédemment évoqué (risque de déséquilibre dans l'attention, à la fois empirique et analytique, portée aux institutions et aux ressortissants). De plus, le ciblage sur le dispositif peut pousser à surévaluer son rôle pour les ressortissants. Pour pallier ces difficultés, la réception de l'action publique peut être envisagée à partir d'une approche complémentaire, à la fois de plus grande échelle (celle du secteur) et plus centrée sur l'expérience des ressortissants.

2.2. De l'instrument au secteur d'action publique

Le jeu d'échelles qui se joue dans le passage de cette première approche de la réception (par les instruments) à la seconde (par le secteur) peut sembler paradoxal : l'échelle de politique envisagée est plus macrosociologique (un secteur englobe plusieurs instruments), et simultanément l'étude de sa réception passe par un recentrement plus net sur l'expérience et le récit des ressortissants, à un niveau beaucoup plus microsociologique. Ce recentrement est à la fois méthodologique et analytique. Alors que les approches précédemment décrites conduisent fréquemment à envisager dans une même recherche la production institutionnelle d'un dispositif et sa réception, lorsque l'on travaille à l'échelle d'un secteur entier d'action publique cette combinaison n'est plus tenable : on ne peut appréhender dans une même recherche la genèse de tout un secteur d'action publique (par exemple, les politiques familiales, les politiques du handicap) et

sa réception par les individus concernés⁵. L'échelle choisie en termes de sociologie de l'action publique contraint ainsi à se focaliser sur le seul volet des ressortissants.

Ensuite, le décentrement par rapport à l'étude d'un dispositif précis facilite la démarche compréhensive : si l'on se place dans le cas d'une enquête par entretiens semi-directifs auprès des ressortissants⁶, les questions posées ne porteront pas spécifiquement sur un dispositif, mais appelleront plus généralement un récit de l'expérience vécue de la personne, dans lequel on verra ensuite s'il est fait référence à l'action publique et sous quelles formes (dispositifs, niveaux d'intervention), avant de poser éventuellement des questions plus spécifiques sur la politique étudiée⁷. Cette démarche s'inspire d'une pratique des entretiens courante dans les *legal consciousness studies* (à partir de la question du rapport au droit) (Ewick et Silbey, 1998), ainsi que dans les courants d'analyse féministe des politiques sociales inspirés de « l'ethnographie institutionnelle » (Smith, 2005), consistant à « ramener la vie quotidienne dans l'analyse des politiques publiques » (Naples, 1998 ; voir également Pulkingham, Fuller et Kershaw, 2010). L'approche par le récit de l'expérience vécue (*narratives*) peut ainsi être placée au service d'une sociologie de la réception qui vise à comprendre à la fois les effets contraignants de l'action publique sur les ressortissants et la façon dont ceux-ci se l'approprient (Ewick et Silbey, 1995).

⁵ Les recherches collectives permettent toutefois d'aller dans cette direction : voir par exemple dans le cas des politiques du handicap (Baudot et al., 2013)

⁶ Il s'agit là de l'approche qualitative la plus fréquente dans les travaux existants, parfois combinée avec des focus groups. Si nous nous concentrerons ici sur les apports de ce travail par entretiens, ceci n'est pas exclusif d'autres approches qualitatives de la réception d'un domaine d'action publique (par archives et par observation directe notamment).

⁷ Cet usage compréhensif diffère de la dominante informative des entretiens tels qu'ils sont majoritairement utilisés dans l'analyse des politiques publiques (Bongrand et Laborier, 2005)

Cette démarche permettant d'envisager la réception d'un secteur d'action publique dans son ensemble est beaucoup plus rare, dans les travaux existants, que celle consistant à se concentrer sur le dispositif. Ont notamment fait l'objet de telles investigations les politiques migratoires (Lendaro, 2013), les politiques visant la monoparentalité (Garcia, 2013) et les politiques du handicap (Shah et Priestley, 2011). Ce périmètre s'élargit toutefois si l'on prend en compte l'apport des travaux relevant des *legal consciousness studies*, qui à partir d'une approche de sociologie du droit, traitent en pratique de secteurs du droit qui correspondent aussi à des domaines de l'action publique, tels que le handicap (Engel et Munger, 2003) ou la prise en charge des adultes dépendants (Levitsky, 2014). La recherche que nous menons actuellement sur la réception des politiques du handicap relève de cette démarche, et c'est principalement sur celle-ci que nous nous appuyerons ici pour pointer les apports de cette approche de la réception à l'échelle d'un secteur d'action publique. Ceux-ci concernent les deux dimensions de la réception : analyse des usages et des effets.

En ce qui concerne les modalités à la fois subjectives et objectives d'appropriation de l'action publique, cette démarche d'enquête ne permet certes pas une analyse aussi approfondie que la précédente quant à la réception des dispositifs : une enquête centrée sur les usages de l'Allocation d'adulte handicapé (AAH) donnera des résultats plus fins sur le rapport individuel à cette prestation qu'une enquête sur la réception des politiques du handicap dans leur ensemble. En revanche, cette dernière démarche permet de replacer chaque dispositif dans son contexte et d'identifier quels instruments sont les plus marquants, à la fois objectivement et subjectivement, pour les individus, et comment ceux-ci les hiérarchisent et les ordonnent. Par exemple, notre recherche permet de montrer qu'AAH et PCH sont souvent perçues par les personnes aveugles comme un seul lot. Elles sont désignées ensemble comme une prestation unique, alors qu'elles sont juridiquement et administrativement conçues comme des prestations ayant des vocations distinctes (revenu minimum et compensation du handicap).

Parallèlement aux différents instruments (et en lien avec ceux-ci), cette approche permet aussi d'identifier les orientations d'une politique qui sont les plus significatives pour les ressortissants. Cette entrée est particulièrement éclairante dans le cas des politiques du handicap qui, en France, font coexister différentes orientations, entre protection, compensation et antidiscrimination (Ville, Ravaud et Fillion, 2014). Notre enquête montre à cet égard que ces politiques sont peu identifiées à leur dimension antidiscriminatoire (sauf sur le mode d'une critique de la portée purement symbolique de cet affichage) ; mais elle permet simultanément de faire l'hypothèse d'un effet objectif de ce référentiel sur la perception, par les personnes concernées, des obstacles sociaux auxquels elles se heurtent (Felstiner, Abel et Sarat, 1980). En effet, si les politiques du handicap en France n'ont concrétisé que très partiellement les promesses de droit dont elles étaient porteuses (notamment depuis 2005, qu'il s'agisse d'accessibilité de l'espace public, de non-discrimination en emploi ou d'inclusion scolaire), elles ont contribué à créer des attentes, permettant par exemple à une jeune étudiante aveugle de les critiquer comme étant « beaucoup de blabla ». Le commentaire que cette interviewée développe alors, opposant les apparences à la réalité du traitement politique et social du handicap (« C'est beaucoup de vent, devant on dit ça, au niveau des médias on dit ça mais derrière, il n'y a pas forcément des choses qui sont mises en place »), illustre le fait que la politique a contribué à définir pour elle un horizon d'attente, quand bien même cet objectif est encore loin d'être atteint. Outre la combinaison de différents dispositifs et de différentes orientations, les récits font apparaître la manière dont les différents niveaux d'action publique impliqués font sens pour les individus. Les politiques du handicap ont en effet des dimensions internationales (convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées), nationales (cadre législatif des politiques), départementales (mise en œuvre par les MDPH), municipales (politique d'accessibilité notamment) et d'établissements (politiques d'entreprises en particulier). Tout en confirmant le caractère décisif du niveau départemental,

notre enquête fait ressortir l'importance des politiques municipales d'accessibilité. Enfin, l'analyse des points d'inflexion et des ruptures biographiques dans les récits de vie fait aussi apparaître l'incidence d'autres politiques sur l'expérience du handicap : à cet égard, notre recherche pointe notamment vers un rôle important des politiques du logement, contribuant notamment à concrétiser ou non la possibilité d'un logement autonome et accessible pour les personnes handicapées.

En ce qui concerne l'analyse des effets, cette démarche ouverte d'étude de la réception d'un secteur à partir d'entretiens biographiques est particulièrement utile pour saisir les effets de long terme du changement de l'action publique. Centrale dans l'analyse des politiques publiques, la question du changement est principalement abordée par la science politique sous l'angle de ses facteurs et de ses modalités (Pierson, 2004). L'entrée par la réception en éclaire les effets : en quoi les transformations de l'action publique modifient-elles les conditions matérielles d'existence des individus, la définition et le statut des groupes sociaux, les rapports de pouvoir ? La comparaison de récits de vie réalisés avec différentes générations de ressortissants autour d'un thème donné permet de documenter ces effets. Elle constitue à cet égard un traceur original des transformations d'une politique publique. Cette démarche consistant à comparer les trajectoires et expériences de plusieurs générations d'individus en vue de cerner les effets des transformations de l'action publique est par exemple au cœur du travail d'Annalisa Lendaro sur les politiques d'immigration en France et en Allemagne (Lendaro, 2013), ainsi que de celui de Sonali Shah et Mark Priestley sur les politiques du handicap au Royaume-Uni (Shah et Priestley, 2011).

Dans notre enquête, la comparaison des récits de différentes générations de personnes handicapées fait apparaître le contraste entre des vies très ségréguées et des vies marquées par une inclusion (scolaire et professionnelle notamment) encore très partielle et semée de discriminations. Si l'évolution de long terme des politiques publiques de-

puis 1975 (promotion de la scolarisation en milieu ordinaire, politiques d'insertion professionnelle) peut ainsi être retracée, les entretiens conduisent simultanément à nuancer l'effet propre de la réforme de 2005, qui avait été présentée comme une rupture dans le secteur. Le fait de travailler sur l'ensemble de l'expérience sociale des personnes interviewées, et pas seulement sur leur rapport à l'action publique, permet par ailleurs de saisir comment l'effet des transformations de l'action publique (promotion de la scolarisation en milieu ordinaire, politiques d'insertion professionnelle) est différencié par d'autres facteurs sociaux. La comparaison des récits montre ainsi comment le genre et la classe sociale, mais aussi le contexte familial, influencent les trajectoires d'insertion scolaire et professionnelle.

Conclusion

Alors que l'analyse des politiques publiques intégrait pleinement à ses débuts un questionnement sur les conséquences, qui a donné lieu au développement du champ de l'évaluation, la sociologie de l'action publique s'est peu à peu détournée de cette question, s'éloignant de ce fait des ressortissants. Or la prise en considération de l'expérience de ces derniers est essentielle, non seulement pour mesurer les effets des politiques publiques, mais aussi parce que ces rapports individuels à l'action publique, dans leur banalité et leur quotidienneté, contribuent à façonner celle-ci. La réalité de la politique du handicap en France est au moins autant constituée par les piles de dossiers, soumis par les usagers, qui s'accumulent dans les services d'instruction des MDPH, que par les textes législatifs qui la fondent. Le sens que lui attribuent les ressortissants importe au moins autant, pour analyser sociologiquement cette politique, que les déclarations de principe des ministres qui en ont la charge. De toute évidence, ces interprétations locales ne sont pas produites dans un vide politique et social. Elles sont influencées par la politique elle-même dans sa définition et sa mise en œuvre, mais aussi par toute une série de facteurs sociaux (classe sociale, origine, genre, capital culturel, compétences juridiques et administratives).

C'est cette interaction entre effets et usages, toujours socialement située, que vise à saisir le concept de réception de l'action publique. A partir de ce concept, l'interaction mise en évidence est envisagée à partir du point de vue des ressortissants – ce en quoi cette approche complète les travaux existants sur la mise en œuvre de l'action publique, qui restent souvent centrés sur les agents institutionnels. Cette approche par les ressortissants est aussi une approche délibérément qualitative : sans exclure l'utilisation d'autres méthodes, nous avons montré ici comment les entretiens biographiques avec les ressortissants permettent de retracer un certain nombre d'effets de l'action publique, mais aussi d'analyser le sens qui lui est assigné et les usages qui en sont faits. Nous voudrions insister en conclusion sur la complémentarité de cette analyse par rapport à d'autres approches des effets et des usages de l'action publique : de même que les travaux sur la mise en œuvre sont fréquemment marqués par un biais institutionnel, il est tout à fait possible que l'approche proposée ici conduise à accorder un poids excessif aux appropriations par les ressortissants dans l'analyse de l'action publique. C'est finalement du croisement de travaux de recherche forgés dans ces différentes perspectives que naîtra une analyse plus complète – et nécessairement complexe – de ce qui se joue dans ce rapport des ressortissants à l'action publique. De façon similaire, l'approche très qualitative défendue ici se conçoit en complémentarité avec les mesures plus quantitatives des effets comme des usages.

Au-delà de l'argument théorique (analyse conjointe des effets et des usages), cette proposition de sociologie de la réception est donc aussi un appel à l'investigation empirique, dont nous proposons deux modalités, l'une partant de l'instrument et l'autre du secteur. Le travail centré sur un dispositif particulier permet une analyse approfondie de la réception à une échelle qui fait sens pour les individus, tout en offrant la possibilité de faire tenir ensemble production institutionnelle et réception par les ressortissants. L'étude de la réception d'un secteur entier de l'action publique induit un décentrement par rapport

au dispositif. L'analyse de la réception de ce dernier est alors moins approfondie, mais plus contextualisée. Le travail à l'échelle du secteur permet d'envisager la hiérarchisation entre différents dispositifs et, le cas échéant, différentes orientations des politiques publiques. Enfin, elle offre un levier intéressant d'analyse des effets du changement de long terme de l'action publique. Loin de s'opposer, ces deux approches engagent des stratégies différentes d'investigation empirique qui méritent d'être menées en parallèle.

Bibliographie

ALLOUCH A., 2013, *L'ouverture sociale comme configuration. Pratiques et processus de sélection et de socialisation des milieux populaires dans les établissements d'élite. Une comparaison France-Angleterre*, Thèse de doctorat en sociologie, Sciences Po.

ASTIER I., DUVOUX N., 2006, *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, Paris, L'Harmattan/Logiques sociales.

BARBIER J.-C., MATYJASIK N., 2010, "Évaluation des politiques publiques et quantification en France : des relations ambiguës et contradictoires entre disciplines," *Revue Française de Socio-Économie*, 5, 1, pp. 123–140.

BARRAL C., PATERSON F., STIKER H.-J., CHAUVIERE M., 2000, *L'institution du handicap. Le rôle des associations, XIXème-XXème siècles*, Rennes, PUR.

BARRAULT L., 2009, "Écrire pour contourner. L'évitement scolaire par courrier," *Actes de la recherche en sciences sociales*, 180, 5, pp. 36–43.

BARRAULT L., 2013, *Gouverner par accommodements - Stratégies autour de la carte scolaire*, Paris, Dalloz.

BARRAULT L., 2014, "Jouer avec l'instrument. Les usages institutionnels et sociaux de la carte scolaire," dans HALPERN C., LASCOUMES P., GALES P. LE (dirs.), *L'instrumentation de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 397–416.

BAUDOT P.-Y., DUVOUX N., LEJEUNE A., PERRIER G., REVILLARD A., 2013, *Les MDPH : un guichet unique à entrées multiples*, Paris, MiRe-DREES/CNSA.

BELORGEY N., 2010, *L'hôpital sous pression. Enquête sur le "nouveau management public,"* Paris, La Découverte.

BELORGEY N., 2012, "De l'hôpital à l'Etat: le regard ethnographique au chevet de l'action publique," *Gouvernement et action publique*, 2, pp. 9–40.

BLONDIAUX L., 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative,* Paris, Le Seuil.

BONGRAND P., LABORIER P., 2005, "L'entretien dans l'analyse des politiques publiques: un impensé méthodologique?," *Revue française de science politique*, 55, 1, pp. 73–111.

BORELLE C., 2015, "Qualifier des cas, produire concrètement des droits. Le cas du handicap," dans BAUDOT P.-Y., REVILLARD A. (dirs.), *L'Etat des droits. Politique des droits et pratiques des institutions*, pp. 211–244.

BOURHIS J.-P. LE, LASCOUMES P., 2014, "Les résistances aux instruments de gouvernement. Essai d'inventaire et de typologie des pratiques," dans HALPERN C., LASCOUMES P., GALES P. LE (dirs.), *L'instrumentation de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po/ Gouvernances, pp. 493–520.

CERTEAU M. DE, 1990, *L'invention du quotidien*, Paris, Gallimard.

CONTAMIN J.-G., SAADA E., SPIRE A., WEINDENFELD K., 2008, *Le recours à la justice administrative. Pratiques des usagers et usages des institutions*, Paris, La Documentation française.

DAMON J., 2012, *La question SDF. Critique d'une action publique*, Paris, PUF/ Le lien social.

DAYAN D., 1992, “Les mystères de la réception,” *Le Débat*, 71, pp. 141–157.

DIETRICH-RAGON P., 2011, *Le logement insoutenable. Habitants et pouvoirs publics face à l’insalubrité*, Paris, PUF/Le lien social.

DIETRICH-RAGON P., 2013a, “Classement, déclassement, reclassement sur le marché résidentiel. L’exemple des occupants de logements dégradés parisiens,” *Revue française de sociologie*, 54, 2, pp. 369–400.

DIETRICH-RAGON P., 2013b, “Qui rêve du logement social?,” *Sociologie*, 4, 1, pp. 19–42.

DUBOIS V., 1999, *La vie au guichet : relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica.

DUBOIS V., 2012, “Ethnographier l’action publique,” *Gouvernement et action publique*, 1, 1, pp. 83–101.

DUPUY C., HALPERN C., 2009, “Les politiques publiques face à leurs protestataires,” *Revue française de science politique*, 59, pp. 701–722.

DURAN P., 2009, “Action publique, pouvoir politique et sciences sociales (postface),” dans *Penser l’action publique*, Paris, LGDJ - Droit et société.

DUVOUX N., 2009, *L’autonomie des assistés. Sociologie des politiques d’insertion*, Paris, PUF/Le lien social.

DUVOUX N., 2015, *Les oubliés du rêve américain : philanthropie, Etat et pauvreté urbaine aux Etats-Unis*, Paris, PUF/Le lien social.

ENGEL D.M., MUNGER F.W., 2003, *Rights of inclusion. Law and identity in the life stories of Americans with disabilities*, Chicago, University of Chicago Press.

EPSTEIN R., 2013, *La Rénovation urbaine. Démolition-reconstruction de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po.

ÉTIENNE J., 2010, “La conformation des gouvernés,” *Revue française de science politique*, 60, 3, pp. 493–517.

EWICK P., SILBEY S., 1995, “Subversive Stories and Hegemonic Tales: Toward a Sociology of Narrative,” *Law and Society Review*, 29, 2, pp. 197–226.

EWICK P., SILBEY S., 2004, “La construction sociale de la légalité,” *terrains & travaux*, 6, pp. 112–138.

EWICK P., SILBEY S.S., 1998, *The common place of law : stories from everyday life*, Chicago, University of Chicago Press.

FASSIN, D., MAZOUZ, S., MAKAREMI, C., KOBELINSKY, C., FISCHER, N., FERNANDEZ, F., EIDELIMAN, J.-S., COUTANT, I., BOUAGGA, Y., ROUX, S. (dirs.), 2013, *Juger, réprimer, accompagner : essai sur la morale de l'État*, Paris, Seuil.

FAURE, A., POLLET, G., WARIN, P. (dirs.), 1995, *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan.

FELSTINER W., ABEL R.L., SARAT A., 1980, “The Emergence and Transformation of Disputes: Naming, Blaming, Claiming,” *Law and Society Review*, 15, 3/4, pp. 631–654.

FISCH S., 2007, *Quand lire c'est faire. L'autorité des communautés interprétatives*, Paris, Les prairies ordinaires.

GALES P. LE, THATCHER M., 1995, *Les réseaux de politique publique : débat autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan.

GARCIA A.-L., 2013, *Mères seules. Action publique et identité familiale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

GIRARD V., LAMBERT A., STEINMETZ H., 2013, "Propriété et classes populaires : des politiques aux trajectoires," *Politix*, 101, pp. 7–20.

GOULD J.B., BARCLAY S., 2012, "Mind the Gap: The Place of Gap Studies in Sociolegal Scholarship," *Annual Review of Law and Social Science*, 8, 1, pp. 323–335.

GRIGNON C., PASSERON J.-C., 1989, *Le savant et le populaire : misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Seuil.

HALL S., 1994, "Codage/décodage," *Réseaux*, 12, 68, pp. 27–39.

HASSENTEUFEL P., 1990, "Où en est le paradigme corporatiste?," *Politix*, 12, pp. 75–81.

HASSENTEUFEL P., 2008, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin.

HOGGART R., 1970, *La culture du pauvre. Etude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Editions de Minuit.

HUNT A., 1993, *Explorations in law and society: towards a constitutive theory of law*, New York, Routledge.

JAUSS H.R., 1978, *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard.

KISSANE R.J., 2008, “They Never Did Me Any Good’: Welfare-to-Work Programs from the Vantage Point of Poor Women,” *Humanity & Society*, 32, 4, pp. 336–360.

LANZARO M., 2013, “Favoriser les sorties de l’hébergement vers le logement. De l’injonction politique aux pratiques de relogement en Île-de-France,” *Politiques sociales et familiales*, 114, pp. 39–49.

LASCOUMES P., GALES P. LE, 2005, “Introduction : L’action publique saisie par ses instruments,” dans LASCOUMES P., GALES P. LE (dirs.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po/Gouvernances, pp. 11–44.

LASCOUMES P., GALES P. LE, 2007, *Sociologie de l’action publique : de l’action collective aux politiques publiques*, Paris, Armand Colin - 128.

LENDARO A., 2013, “Inégalités sur le marché du travail entre deux générations d’immigré-e-s Ce que l’action publique fait aux parcours de vie,” *Revue Française de Sociologie*, 54, 4, pp. 779–806.

LEVITSKY S., 2014, *Caring for Our Own: Why There is No Political Demand for New American Social Welfare Rights*, Oxford, Oxford University Press.

LIPSKY M., 1980, *Street-level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York, Russell Sage Foundation.

MAINSANT G., 2010, “Du juste usage des émotions. Le rôle institutionnel des policier(e)s chargé(e)s de la lutte contre le proxénétisme,” *Déviance et Société*, 34, 2, pp. 253–265.

MATYJASIK N., 2013, “Des évaluations de politiques publiques et des consultants. Émergence d’un champ professionnel et segmentation

des rôles,” *Revue française d’administration publique*, 148, pp. 907–921.

MENY Y., THOENIG J.-C., 1989, *Politiques publiques*, Paris, Presses universitaires de France.

MERRY S.E., 1986, “Everyday Understandings of the Law in Working-Class America,” *American Ethnologist*, 13, 2, pp. 253–270.

MILET H., WARIN P., 2013, “La prise en compte des publics dans l’évaluation des politiques publiques,” *Revue française d’administration publique*, 148, pp. 991–1002.

NAPLES N.A., 1998, “Bringing Everyday Life to Policy Analysis: The Case of White Rural Women Negotiating College and Welfare,” *Journal of Poverty*, 2, 1, pp. 23–53.

NIOCHE J.-P., 2014, “L’évaluation des politiques publiques et la gestion en France: un rendez-vous manqué?,” *Revue française de gestion*, 8, pp. 71–84.

OBERTI M., 2007, *L’école dans la ville. Ségrégation - mixité - carte scolaire*, Paris, Presses de Sciences Po.

OBERTI M., RIVIERE C., 2014, “Les effets imprévus de l’assouplissement de la carte scolaire. Une perception accrue des inégalités scolaires et urbaines,” *Politix*, 107, pp. 219–241.

OBERTI M., SANSELME F., VOISIN A., 2009, “Ce que Sciences Po fait aux lycéens et à leurs parents: entre méritocratie et perception d’inégalités,” *Actes de la recherche en sciences sociales*, 180, 5, pp. 102–124.

PAUGAM S., 1993, *La société française et ses pauvres. L’expérience du revenu minimum d’insertion*, Paris, PUF.

PELISSE J., 2005, “A-t-on conscience du droit ? Autour des Legal Consciousness Studies ,” *Genèses*, 59, pp. 114–130.

PIERSON P., 1993, “When Effect Becomes Cause: Policy Feedback and Political Change,” *World politics*, 45, 4, pp. 95–628.

PIERSON P., 2004, *Politics in time : history, institutions, and social analysis*, Princeton, N.J., Princeton University Press.

PULKINGHAM J., FULLER S., KERSHAW P., 2010, “Lone motherhood, welfare reform and active citizen subjectivity,” *Critical Social Policy*, 30, 2, pp. 267–291.

SABATIER P.A., JENKINS-SMITH H.C., 1993, *Policy change and learning : an advocacy coalition approach*, Boulder, Westview Press.

SARAT A., 1990, “‘.. The Law Is All Over’: Power, Resistance and the Legal Consciousness of the Welfare Poor,” *Yale Journal of Law & the Humanities*, 2, 2, pp. 343–379.

SCHNEIDER A., INGRAM H., 1993, “Social construction of target populations: implications for politics and policy,” *American Political Science Review*, 87, 2, pp. 334–347.

SERRE D., 2009, *Les coulisses de l'état social: enquête sur les signalements d'enfant en danger*, Paris, Liber/Raisons d'agir.

SHAH S., PRIESTLEY M., 2011, *Disability and social change. Private lives and public policies*, Bristol, Policy Press.

SHAW I., 1999, *Qualitative evaluation*, London, Sage.

SHAW, I.F., GREENE, J.C., MARK, M.M. (dirs.), 2006, *The SAGE Handbook of Evaluation*, London, Sage.

SIBLOT Y., 2005, “Les rapports quotidiens des classes populaires aux administrations. Analyse d’un sens pratique du service public,” *Sociétés contemporaines*, 58, pp. 85–103.

SMITH D.E., 2005, *Institutional ethnography: A sociology for people*, Lanham, Rowman & Littlefield.

SOSS J., SCHRAM S.F., 2007, “A Public Transformed? Welfare Reform as Policy Feedback,” *American Political Science Review*, 101, 1, pp. 111–127.

SPIRE A., 2007, “L’asile au guichet. La dépolitisation du droit des étrangers par le travail bureaucratique,” *Actes de la recherche en sciences sociales*, 169, 4, pp. 4–21.

SPIRE A., 2011, “La domestication de l’impôt par les classes dominantes,” *Actes de la recherche en sciences sociales*, 190, pp. 58–71.

VILLE I., RAVAUD J.-F., FILLION E., 2014, *Introduction à la sociologie du handicap*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur/Ouvertures politiques.

WARIN P., 1998, *La réception des politiques par les destinataires. Esquisse d’une approche des relations entre action publique et lien politique*, Grenoble, Note de synthèse pour l’Habilitation à diriger des recherches en science politique.

WARIN P., 1999, “Les ‘ressortissants’ dans les analyses des politiques publiques,” *Revue française de science politique*, 49, 1, pp. 103–121.

WARIN P., 2012, “Le non-recours aux droits. Question en expansion, catégorie en construction, possible changement de paradigme dans la construction des politiques publiques,” *Sociologies*.

WEILL P.-E., 2012, “Savoir faire valoir son droit. Compétence statutaire et obtention d’un statut de «prioritaire»,” *Sociologies pratiques*, 24, pp. 93–105.

WEILL P.-E., 2013, “Le droit au service des personnes défavorisées ? Les effets pervers de la mise en œuvre du droit au logement opposable,” *Gouvernement et action publique*, 2, pp. 279–302.

WELLER J.-M., 1999, *L’Etat au guichet. Sociologie cognitive du travail et modernisation administrative des services publics*, Paris, Desclée de Brouwer.

YNGVESSON B., 1988, “Making Law at the Doorway: The Clerk, the Court, and the Construction of Community in a New England Town,” *Law & Society Review*, 22, pp. 409–448.

ZANTEN A. VAN, 2009, *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales*, Paris, PUF/ Le lien social.



Le LIEPP (Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques) est un laboratoire d'excellence (Labex).

Ce projet est distingué par le jury scientifique international désigné par l'Agence nationale de la recherche (ANR).

Il est financé dans le cadre des investissements d'avenir.

(ANR-11-LABX-0091, ANR-11-IDEX-0005-02)

www.sciencespo.fr/liepp

Directeurs de publication :

Bruno Palier & Etienne Wasmer

Sciences Po - LIEPP
27 rue Saint Guillaume
75007 Paris - France
+33(0)1.45.49.83.61
liepp@sciencespo.fr

